
Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 novembre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil, au premier étage de la Mairie, place Jean Jaurès, à Caudebec-lès-Elbeuf, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 18 novembre 2022.

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme MEYER, M. FOREAU, Mme ELMAOUI, M. DACOSTA, Mme THERET, M. KERRO, Mme COUSIN, M. LE NOË, Mme PERICA, M. LETILLY, Mme LAPERT, M. DAVID, M. ROGER, M. LEROY, Mme LEFEBVRE, M. CONAN, Mme JAMES, Mme LEFEBVRE, Mme NEDELEC, Mme VACHEROT, M. FRERET, M. HAZET, M. GIRARD, M. SUZANNE, Mme JANELA, M. FREROT, Mme BELLOD.

Étaient absents/excusés :

Mme DALLET
M. GILLERY
Mme FAUCHE
M. BONNENFANT
Mme DORLEANS
Mme PARTIE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

Procurations :

Mme DALLET à Mme ELMAOUI
M. GILLERY à Mme THERET
Mme FAUCHE à Mme COUSIN
M. BONNENFANT à Mme LAPERT
Mme DORLEANS à M. KERRO
Mme PARTIE à Mme PERICA

Secrétaire de séance : Mme Patricia PERICA

DELIBERATION

BUDGET 2023 - VOTE SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE D'UN RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2312-1 ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 ;
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a lieu au plus tôt deux mois avant l'adoption du budget primitif ;
Considérant que le débat porte sur les orientations générales du budget ;
Considérant le rapport d'orientation budgétaire transmis à la convocation du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal doit voter sur de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

Prendent acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire : 33
Ne souhaitent pas acter de l'existence du rapport d'orientation budgétaire : 0

Prendent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire : 33
Ne souhaitent pas acter la tenue du débat d'orientation budgétaire : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Laurent BONNATERRE

PUBLIE LE :
25 NOV. 2022

Signé électroniquement par :
Le Maire
Laurent BONNATERRE



Accusé de réception en préfecture
076-217601657-20221124-DEL2022-115-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022